

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 1^{er} février 2021

Convocation du : 26 janvier 2021

Le 1^{er} février deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Jean ROUSSEAU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Roland AMADOR, Jean-Claude VALLIER, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Contrat d'objectifs avec la Région pour la prévention, le tri des déchets et l'économie circulaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu la loi n° 202-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat « Une COP d'avance » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ;
Vu la délibération n° 19-350 du 26 juin 2018 du Conseil régional approuvant le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (SRADDET) intégrant le volet prévention et gestion des déchets et économie circulaire ;
 Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 Vu la délibération n° 20-451 du 9 octobre 2020 du Conseil régional approuvant la stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT :

- que dans ce cadre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté un nouveau cadre d'intervention ambitieux, pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets portées par les Établissements public de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière (service public de prévention et de gestion des déchets).
- le projet de contrat de la Région PACA engageant la collectivité dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets afin de solliciter un soutien financier ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'approuver le contrat d'objectifs sur la Prévention, le Tri des déchets et l'Économie circulaire avec la Région PACA ;
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 27 + 3 pouvoirs	Pour 30	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210201-De15_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021
 Affichage : 12/02/2021

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES